



Luxembourg, le 13/10/15

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

LUXEMBOURG

Concerne : *Question parlementaire n°1435 du 15 septembre 2015 de Monsieur le
Député Laurent MOSAR*

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de trouver en annexe la réponse de mon département à la question
parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Félix BRAZ
Ministre de la Justice

Annexe

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Justice à la question parlementaire n°1435 de
l'honorable député Laurent MOSAR**

A l'ordre du jour du Conseil Justice du 9 octobre dernier figuraient e.a. le point de la réponse de la justice aux défis crise migratoire et le point « Droits fondamentaux et lutte contre la xénophobie : les défis posés par les discours de haine en ligne ».

Le premier a été porté à l'ordre du jour sur initiative conjointe de la Présidence et de la Commission européenne. Le deuxième point a été mis à l'ordre du jour du Conseil par la Présidence luxembourgeoise.

En conclusion, le Conseil a invité la Commission à intensifier le dialogue avec les fournisseurs d'internet et les réseaux sociaux pour agir de façon déterminée et effective contre les discours de haine en ligne.

Afin d'assurer une meilleure efficacité des mesures, une action concertée sur le plan européen constitue sans aucun doute la meilleure solution.

Il m'importe de souligner que ces crimes de haine en ligne, s'ils présentent des éléments de rattachement avec le Luxembourg sont en tout état de cause susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires au Luxembourg.

A titre d'illustration, on peut citer la condamnation récente d'un auteur récidiviste à 6 mois de prison ferme.